

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de MM. Christian Karcher et Frédéric Tschuy pour une mise en valeur du sentier de la Combe

Nyon, le 28 juillet 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission « Postulat pour une mise en valeur du sentier de la Combe » s'est réunie sur place le 24 juin 2015. Etaient présents Messieurs les Conseillers Marc Bourqui, Christian Karcher, Jean-Claude Mermilliod, Laurent Miéville, Franco Tracchia, Frédéric Tschuy et Gustave Dutruy. De cette manière, la commission a parfaitement été à même d'évaluer le contenu du postulat et constater que la zone concernée était située sur ou à proximité de l'ancien lit de la rivière Cossy canalisée dans les années 1950 pour laisser place à un sentier pédestre bien apprécié des promeneurs se rendant du centre ville au bord du lac. Les postulants souhaitent saisir l'opportunité des futurs travaux en liaison avec le projet d'une UAPE dans l'ex-propriété Gubler pour proposer de créer un aménagement naturel incluant un ou éventuellement plusieurs étangs et pourquoi pas la remise à jour partielle de la rivière.

La commission dans son ensemble est assez favorable à cette idée plutôt respectueuse de l'environnement et s'y rallie en souhaitant toutefois et avant tout qu'une étude de faisabilité et de coût soit réalisée et que, si cette dernière allait dans une direction acceptable, un premier secteur soit effectué au niveau de la partie basse de la propriété Gubler. La commission insiste également sur le fait qu'une telle réalisation exigerait une mise en sécurité absolue en regard de la proximité immédiate de l'UAPE et du sentier piétonnier fréquentés entre autre par des enfants en bas âge. Il y aurait également lieu de veiller à ce que ces aménagements ne puissent être spoliés par d'irrespectueuses fréquentations. La commission pense aussi que le travail pourrait être échelonné dans le temps et dans la mesure où les comptes communaux le permettent

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de MM. Christian Karcher et Frédéric Tschuy pour une mise en valeur du sentier de la Combe,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer le présent postulat à la Municipalité.

La commission

G. Dutruy (rapporteur), M. Bourqui, A. Cattin, Ch. Karcher, J-C Mermilliod, F. Tracchia et F. Tschuy